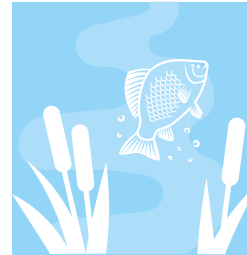


SDE

Schéma Départemental de l'Eau de la Vienne



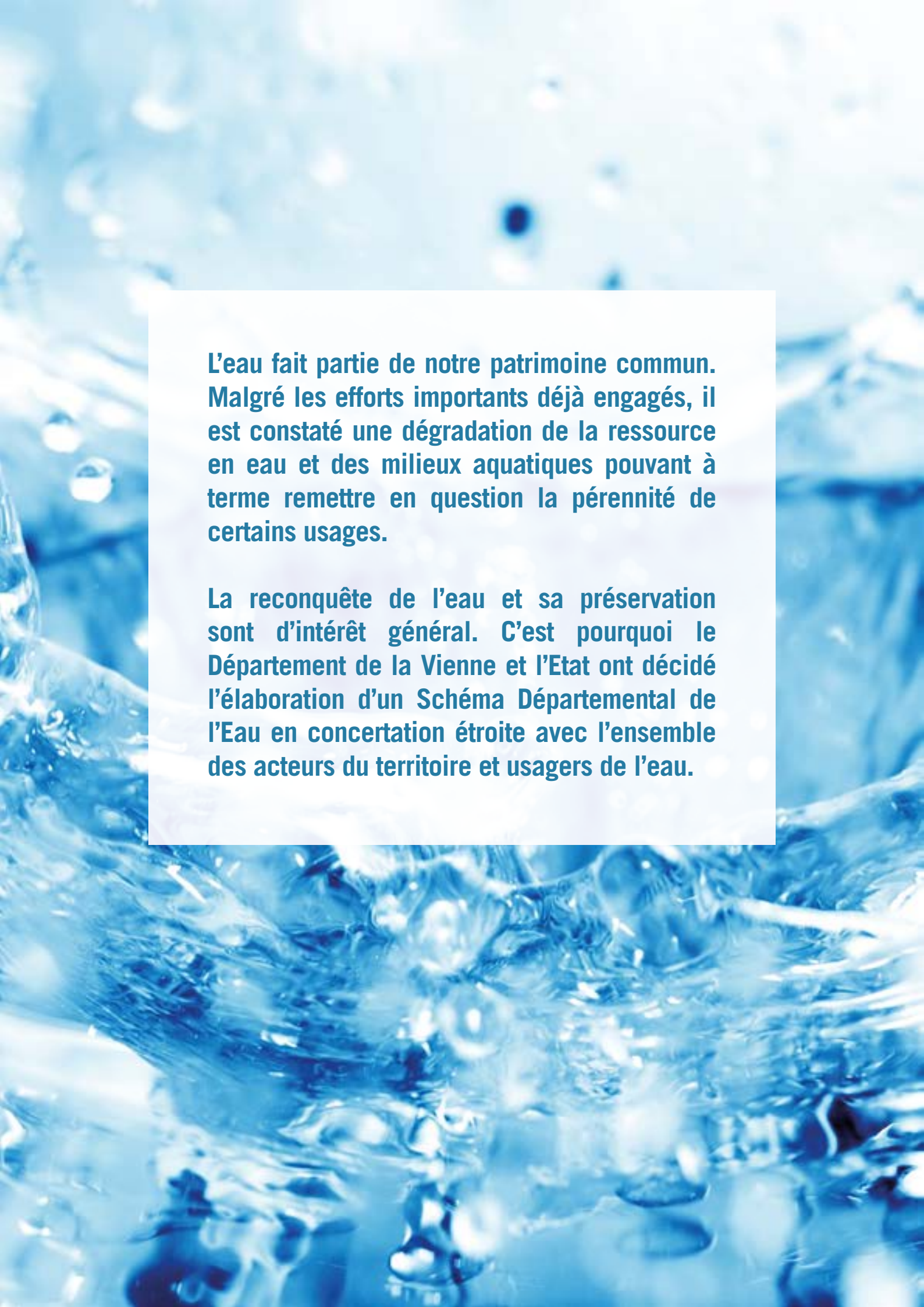
Dans la Vienne, les acteurs des territoires
se mobilisent pour la reconquête et la préservation :

**de la qualité de l'eau,
de la ressource en eau,
des milieux aquatiques.**



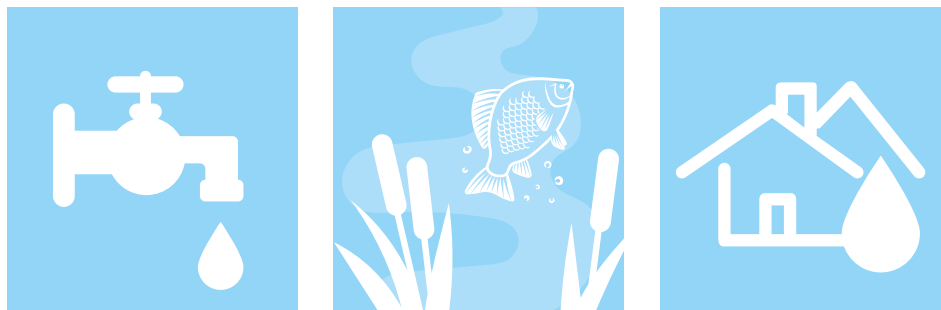
Établissement public du ministère
chargé du développement durable





L'eau fait partie de notre patrimoine commun. Malgré les efforts importants déjà engagés, il est constaté une dégradation de la ressource en eau et des milieux aquatiques pouvant à terme remettre en question la pérennité de certains usages.

La reconquête de l'eau et sa préservation sont d'intérêt général. C'est pourquoi le Département de la Vienne et l'Etat ont décidé l'élaboration d'un Schéma Départemental de l'Eau en concertation étroite avec l'ensemble des acteurs du territoire et usagers de l'eau.



Le SDE 2018-2027 a été validé le 12 novembre 2018.

Ce programme ambitieux mais réaliste est une feuille de route commune et partagée où l'eau apparaît comme un enjeu environnemental majeur. Il doit permettre de décloisonner les différentes thématiques et politiques de l'eau, afin de concilier les enjeux environnementaux et de santé publique avec les enjeux socio-économiques. Cette dynamique collective doit favoriser la cohérence des actions et ainsi pérenniser les usages.

L'originalité du SDE 2018-2027 réside dans l'approche transversale des thématiques de l'eau "Grand Cycle de l'Eau".

Ce programme d'actions s'est fixé pour objectif majeur "que chaque habitant puisse avoir accès à une eau potable de bonne qualité, un système d'assainissement adapté, un milieu naturel préservé et de qualité".

Les objectifs de gestion, restauration et préservation de l'eau et des milieux aquatiques que décline le SDE ne sauraient être atteints par la seule action du Département et des services de l'État ni même des porteurs de programmes d'actions spécifiquement dédiés à l'eau et aux milieux aquatiques.

Une mobilisation conjointe et coordonnée de nombreux acteurs du territoire est essentielle. Elle se traduit par la signature de la charte d'engagement du SDE.

LA CHARTE D'ENGAGEMENT DU SDE 2018-2027

L'engagement est moral et politique dans une démarche collective et novatrice. Il ne s'agit pas d'un engagement financier.

Le Département et l'Etat, co-pilotes du SDE, s'engagent

- à mettre en place le suivi du SDE,
- à accompagner les acteurs dans la mise en œuvre du programme du SDE

Ils s'engagent, en installant une cellule d'animation, à organiser et animer des ateliers d'échanges qui permettront de faire progresser les acteurs conjointement. Chaque acteur signataire peut être force de proposition, contribuer et donner son avis régulièrement sur la mise en œuvre du SDE.

Dans cette dynamique, chacun peut bénéficier des expériences des partenaires de la charte d'engagement.

Les signataires s'engagent

- à contribuer à l'atteinte des objectifs proposés dans le SDE déclinés sur chaque bassin versant:
 - ▶ Reconquérir et préserver la qualité des eaux
 - ▶ Assurer l'équilibre entre les besoins et les ressources naturelles
 - ▶ Garantir en priorité la santé publique et pérenniser les usages
 - ▶ Préserver et restaurer les milieux aquatiques
 - ▶ Mettre en place les conditions et les moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs d'intérêt général proposés par le SDE
- à respecter les principes de priorisation proposés dans le SDE.

Les signataires s'organisent sur le territoire pour travailler de concert afin de partager les mêmes enjeux, d'assurer une coordination de leurs programmes d'actions et de la communication/sensibilisation.

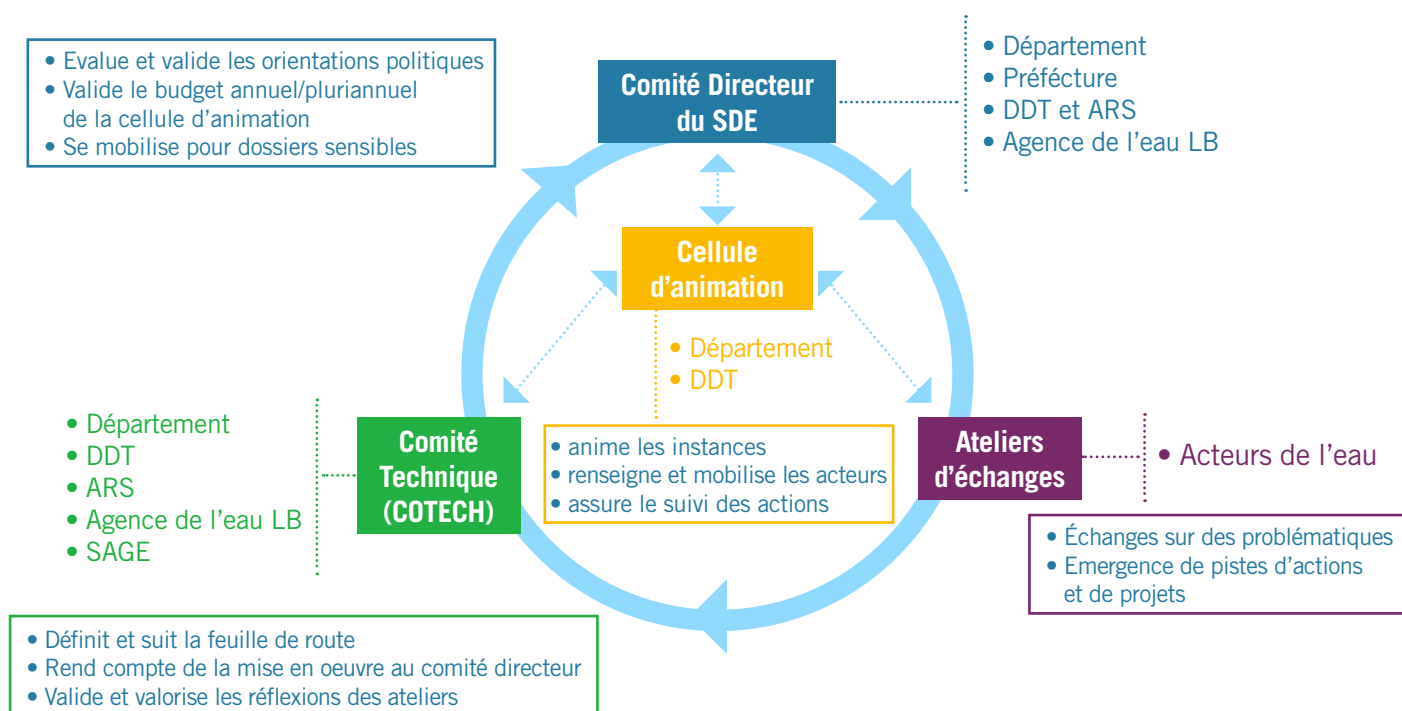
Les signataires s'engagent

- à participer au réseau des acteurs signataires et à mutualiser leurs expériences.
- à assurer le suivi des actions qu'ils mettent en œuvre et à transmettre autant que possible ces données de suivi.
- à s'impliquer dans des actions collectives de communication et à sensibiliser les citoyens, leur personnel, leur public, leurs usagers/clients, leurs partenaires, leurs proches... aux enjeux de l'eau.

Le SDE se traduit par :

- un programme d'actions sur la période 2018-2027 ;
- 35 fiches "Action" qui détaillent les actions à décliner sur le territoire, les priorités d'interventions, les conditions de mise en oeuvre ;
- une approche intégrée de ce programme d'actions en 5 fiches "Bassin Versant";
- une animation départementale pour accompagner, faciliter et suivre la mise en oeuvre des actions de ce programme ;
- des instances de travail sous la forme d'ateliers d'échanges qui recherchent le partage des objectifs, les échanges d'expériences, l'amélioration continue, le travail collaboratif entre élus et techniciens.

La gouvernance du SDE est la suivante :



Pour plus d'informations :

- Coordonnées de l'animateur SDE : animateur.sde@departement86.fr
- Les documents du SDE ainsi que la liste des signataires sont consultables sur le site internet du Département : lavienn86.fr



Département de la Vienne

Place Aristide Briand
CS 80319 - 86008 POITIERS

lavienne86.fr



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

